

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du 29 avril 2015

DECISIONS

– Dossier n° 01

Création d'un magasin de 1572 m² de vente à l'enseigne FOIR'FOUILLE en lieu et place de 2 magasins d'équipement de la personne et de la maison sur 1240 m² de vente, autorisés par la CDAC du 4 février 2014, rue du Bignon aux HERBIERS.

Demandeur : SCI LA BIGNONERIE, propriétaire des futures constructions (M. Jean-Claude SOULARD), lotissement du Bignon – 85500 LES HERBIERS..

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	9	
Ont voté OUI : 9	NON :	ABSTENTION:

– Dossier n° 02

Extension de 870 m² de vente extérieure du magasin de bricolage à l'enseigne BRICOMARCHÉ, 3 rue Léon Ballereau à LUCON.

Surfaces de vente après projet : 1967 m² couverts et 1203 m² extérieurs.

Demandeur : SA IMMO Européenne des Mousquetaires Ets Centre Ouest, propriétaire (Mme Marie PIREYRE), ZA La Touche d'Anais – La Ronze – 16560 ANAIS.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	9	
Ont voté OUI : 9	NON :	ABSTENTION:

AVIS

– Dossier n° 03

Extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin d'articles de loisirs de 770 m² de vente à l'enseigne U-LOISIRS, rue des Salins à LA TRANCHE SUR MER.

Demandeur : SAS IMAGE, futur exploitant (M. Gérard BREGEON), Chemin du Vasais de Millet – 85360 LA TRANCHE SUR MER.

AVIS de la CDAC :	FAVORABLE	
Nombre de votants :	9	
Ont voté OUI : 9	NON :	ABSTENTION: